

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	8	13

*L'an deux mil vingt-six,
et le dix-huit février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur René BRIQUETTI représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Madame Carole BORRELLI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Monsieur Gratien BONHEUR, de Madame Christelle GOTRA représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane BALESTRA et de Monsieur Régis LOPEZ et Madame Cécile BESSONE non représentés.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratien BONHEUR

DEL.2026-001 ATTRIBUTION DU PATURAGE DE DOUINAS

Le Maire représenté par sa Première adjointe Carole BORRELLI expose que :

Dans le cadre du renouvellement de la concession de **pâturage de Douinas (parcelles A01, A02p et A182)** et de sa vacherie, arrivée à expiration le **15 décembre 2025**, un appel à candidatures a été lancé le **15 janvier 2026** par affichage sur le tableau de la commune (4 rue du Docteur Magnan) et par publication sur les réseaux sociaux de la commune (Facebook « Village de Villars-sur-Var » et Panneau Pocket).

L'organisme responsable du lot et chargé d'établir la nouvelle convention de pâturage, demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite concession, d'en préciser l'attributaire, la durée de la convention ainsi que le montant de la redevance.

Deux candidatures ont été reçues :

- La première au nom de : Monsieur GAYDON César (pour le Groupement Pastoral des 4 cantons)
- La seconde au nom de : Monsieur CHAMPOUSSIN Michael

Documents présents à l'ouverture des plis :

Nom Prénom et adresse du candidat	Date de réception	Autorisation d'exploiter	Registre du bétail	Note explicative	Fiche soumission
Monsieur GAYDON César	11/02/2026	X	X	X	X
Monsieur CHAMPOUSSIN Michael	27/01/2026	X	X	X	X

Après examen des pièces fournies au dossier,

- Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code forestier,
- Vu l'appel à candidatures du 15 janvier 2026 pour les parcelles A01, A02p et A182,
- Vu l'ouverture des plis en date du 18 février 2026,
- Considérant que Monsieur CHAMPOUSSIN Michael a présenté une offre conforme au cahier des clauses techniques relatif à l'unité pastorale de Douinas,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

L'unité pastorale de Douinas est attribuée à Monsieur CHAMPOUSSIN Michael.

Article 2 :

Le pâturage de Douinas est concédé à Monsieur CHAMPOUSSIN Michael pour une durée **de cinq ans** à compter du mercredi 18 février 2026.

Article 3 :

Monsieur CHAMPOUSSIN Michael versera à la commune une redevance annuelle de **413.00 € TTC**. Ce loyer sera révisable annuellement. Il sera versé à la caisse du receveur municipal.

Article 4 :

Monsieur CHAMPOUSSIN Michael devra respecter l'intégralité du cahier des charges annexé à la concession de pâturage.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de concéder l'unité pastorale de Douinas à Monsieur CHAMPOUSSIN Michael pour une durée de cinq ans à partir du mercredi 18 février 2026 pour la somme de 413.00 € par an, par 0 voix contre, 0 abstention et 13 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE
PAR DELEGATION,
LA 1ÈRE ADJOINTE,
MADAME BORRELLI CAROLE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-
VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-
MARITIMES

Séance du 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	8	13

*L'an deux mil vingt-six,
et le dix-huit février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur René BRIQUETTI représenté par Monsieur Stéphane BUSSO, de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Madame Carole BORRELLI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Monsieur Gratien BONHEUR, de Madame Christelle GOTRA représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Josiane BALESTRA et de Monsieur Régis LOPEZ et Madame Cécile BESSONE non représentés.

Secrétaire de séance : Monsieur Gratien BONHEUR

**DEL.2026-002 REHABILITATION DE L'ANCIENNE FORGE EN MEDIATHEQUE ET
ESPACE MULTI-SERVICES
PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL**

Madame Carole Borrelli prend la parole et informe le conseil municipal de l'avancement du projet de médiathèque et tiens à rappeler que le projet de la future médiathèque-ludothèque « La Forge de Vincent » a été pensée comme un véritable lieu de vie culturel et de services pour notre village.

À l'extérieur d'abord, nous prévoyons un apaisement de la circulation devant l'équipement ainsi que l'aménagement d'une terrasse en bois. Cet espace permettra de s'installer pour lire, échanger ou profiter d'animations en plein air, dans un cadre sécurisé et agréable.

Au niveau de la route, nous trouverons le cœur de la médiathèque. Il comprendra un accueil mutualisé entre la médiathèque et l'agence postale, un espace presse et revues avec coin lecture, une tisanerie conviviale, des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un espace jeunesse important.

Cet espace jeunesse sera particulièrement dynamique. Il permettra d'accueillir des heures du conte, des ateliers créatifs, des jeux de société, des animations numériques pour les enfants, l'accueil des scolaires et du périscolaire, des rencontres avec des auteurs, des temps parents-enfants ou encore de l'accompagnement aux devoirs.

L'objectif est clair : donner aux jeunes Villarois le goût de lire, de découvrir et de partager.

À l'étage, nous proposerons des espaces plus calmes, destinés aux adolescents et aux adultes, avec des fauteuils de lecture confortables. Un espace confidentiel permettra d'accueillir des permanences de services publics — comme la CPAM, les impôts ou Maison France Services etc ... — ainsi que des réunions. Un espace de coworking viendra également répondre aux nouveaux besoins de télétravail et de travail partagé ainsi qu'un espace réservé aux associations.

Enfin, au rez-de-jardin, nous aurons un espace dédié à l'animation et à la vie associative, avec une salle modulable, un coin cuisine, des sanitaires et du stockage. Ce niveau permettra d'accueillir des expositions, des ateliers culturels, des conférences, des activités intergénérationnelles ou encore des activités douces comme le yoga ou le bien-être.

Vous l'aurez compris, ce projet va bien au-delà d'une simple bibliothèque/Ludothèque. Nous construisons un équipement moderne, utile et profondément humain : un lieu pour lire, apprendre, travailler, jouer, faire ses démarches et surtout se rencontrer. C'est un investissement pour l'attractivité et la vitalité de Villars-sur-Var, au service de toutes les générations.

Le projet avance conformément au calendrier, avec des orientations techniques et fonctionnelles désormais validées. Le permis de construire a été déposé par le maître d'œuvre auprès des services instructeurs. Les prochaines étapes portent sur la validation financière, la mise à jour de l'AVP par le MOE et la constitution des dossiers de subvention, qui devront intégrer le coût détaillé des travaux et le coût global de l'opération.

- Sur le planning prévisionnel ;
- fin février : mise à jour de l'AVP et retours sur le mobilier ;
- mars-avril : lancement de la mission PRO ;
- mai à juillet : consultation des entreprises ;
- et un démarrage des travaux est envisagé à la rentrée 2026.

Il convient à présent de valider le **Projet Scientifique, culturel, éducatif et social** qui a été établi en coordination avec les services de la médiathèque départementale des Alpes-Maritimes. Le **PSCES** est un document stratégique *obligatoire* principalement qui sert à définir la vision, les objectifs et le programme d'actions d'un équipement sur plusieurs années.



**Projet scientifique, culturel, éducatif et social
Dans le cadre de la Création d'une nouvelle
médiathèque**

Commune de Villars-sur-Var

1. **Contexte**
2. **Etat des lieux de la politique de lecture publique municipale**
3. **Perspectives de fonctionnement du projet**
 - 3.1. Personnel de la médiathèque et organisation des missions
 - 3.2. Budget de la médiathèque
 - 3.3. Horaires d'ouverture et politique de service
 - 3.4. Politique documentaire
 - 3.5. Politique de médiation culturelle
 - 3.6. Partenariats
4. **Présentation du projet architectural**
 - 4.1. Localisation : quelle implantation ?
 - 4.2. Plan du projet et détails des superficie
 - 4.3. Perspectives en matière d'aménagement intérieur et d'équipement (dont numérique/informatique)

PARTIE 1 : CONTEXTE

La commune de Villars-sur-Var

Dans un cirque de montagnes s'ouvrant au sud sur la vallée du Var, le village se développe à 415 m d'altitude, sur un plateau environ 200 mètres au-dessus de la vallée du Var. De belles terres en pente vers le sud sont propices à la culture de la vigne. La commune s'étend sur 2 527 ha, dans une altitude comprise entre 239 m, dans le lit du Var, et 1 805 m à la pointe des Quatre-Cantons.

Villars, du latin villa, désigne une exploitation agricole. Le premier habitat se situait au nord-ouest du village actuel sur un sommet dont la chapelle Saint-Jean conserve le souvenir. Cité dans les archives dès le XI^e siècle, le territoire est inféodé à différents seigneurs jusqu'au rattachement du comté de Nice à la maison de Savoie en 1388 date à laquelle les Grimaldi de Beuil en deviennent les seigneurs. Le château de l'Espéron devint, dès lors, leur résidence favorite. En 1412, suite à la condamnation pour trahison d'Annibal Grimaldi, le duc de Savoie ordonna sa destruction. En 1691 le village, qui en porte encore les stigmates, est brûlé par les hommes du général Catinat, lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. En 1723, érigé en comté, il devient possession de la famille des Salmatoris de Roussillon, originaire de Cherasco. 1860 : Rattachement à la France par le traité de Turin. Au XIX^e siècle, l'économie est dominée par l'agriculture ; la viticulture et l'oléiculture y occupaient une place importante. L'arrivée de la ligne de chemin de fer à Villars-sur-Var, en août 1892, permet à la commune d'être dotée d'une gare. En 1902, une première usine électrique est installée et alimente le village. Cependant la première guerre mondiale et l'exode rural ont fait fortement diminuer la population. Durant la deuxième guerre mondiale, Villars-sur-Var s'illustre avec son curé, l'abbé Cœuret, qui organise sous le nom de « capitaine Benoît » un réseau de résistance tandis que les Villarois soustraient de nombreux juifs à l'horreur des camps en les cachant. À l'aube du XXI^e siècle, le village a réussi à maintenir sa population grâce à sa proximité avec Nice, le tourisme et l'exploitation de ses vignobles.

En 1977, des parcelles sont classées AOC Côtes-de-Provence qui font de Villars-sur-Var l'unique commune des Alpes-Maritimes à produire du vin labellisé Côtes-de-Provence : le Clos Saint Joseph.

Villars-sur-Var souhaite maintenir et favoriser la viticulture de qualité avec la mise en œuvre d'un plan volontariste et ambitieux :

- sauvegarde et remise en culture du vignoble ;
- aide à l'installation de nouveaux vignerons ;
- échange de savoir-faire entre vignerons ;
- valorisation de ce patrimoine par un état des lieux exhaustif et un travail sur les cépages.

La commune, au centre du département, est à une heure de l'aéroport de Nice Côte d'Azur et des stations de sport d'hiver du Mercantour, occupe une position idéale entre mer et montagne. Ses habitants sont surnommés les Banarels. Depuis 1991, Villars-sur-Var est jumelée avec la ville piémontaise de Cherasco.

Les communes limitrophes sont : Massoins, Malaussène, Touët-sur-Var, Thiéry, Bairols, Ilonse, Ascros, Pierrefeu ...

Cette partie de la vallée du Var est accessible par la Route Départementale 6202, le rail (l'historique train des Pignes) entre Nice et Digne, les autobus et le GR 510. La **gare de Villars-sur-Var**, au bord du fleuve, est située à 2,5 km du centre du village. Le lien entre la gare et le village est crucial.

Inscrite en partie en **zone Natura 2000**, la commune de Villars-sur-Var dispose de sols favorisant la viticulture, l'oléiculture, le maraîchage, dont le bio, l'aviculture, l'héliciculture, le pâturage (vacherie à Douinas) avec réouverture du milieu. Le Var, l'Espignole, le Riou Blanc... parcourent le territoire.

La commune est **dans la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)**, depuis décembre 2019. Elle s'engage résolument à poursuivre la réduction de la pollution lumineuse, la protection de la biodiversité et l'économie d'énergie par diverses actions à court et moyen termes.

Villars est au cœur d'un réseau de **sentiers pédestres** qui permettent d'explorer la nature avec le concours et les actions efficaces de l'équipe en charge du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée 06 (PDIPR), de la Base Force 06 de Villars-sur-Var et de la Fédération Française de Randonnée Pédestre 06.

Le village compte 13 associations qui participent activement tout au long de l'année à sa vie avec différents événements : repas dansants, tombolas, lotos, feu de la Saint Jean, Téléthon, videgreniers, théâtre, expositions, conférences, pratique de plusieurs sports et réalisation d'épreuves sportives, voyages touristiques, restauration de patrimoine.

La municipalité et le CCAS complètent cette offre multiple avec l'organisation des Estivales et de sorties du Conseil départemental du 06, le cinéma mensuel, le marché et le concert de Noël, le Noël des enfants, des manifestations comme la Journée Citoyenne, le Jour de la Nuit (planétarium mobile), Conte la nature sous le ciel étoilé, ateliers pédagogiques, semaine du cirque.

L'association intercommunale ActiVallées a été créée en avril 2022 afin de valoriser la reconnaissance Maison Sport-Santé (MSS) octroyée au CCAS de Villars-sur-Var en janvier 2022 par les ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé. Cette 1^{ère} MSS en zone rurale du Département concilie soins médicaux, activités physiques et lien social. Six communes voisines sont associées au projet conférant à l'association un rayonnement intercommunal. Sous la responsabilité et coordination d'Alice Torcy, elle propose des séances d'Activité Physique Adaptée pour toutes les générations, des ateliers de prévention, des conférences et journées sportives. La promotion et le développement de l'activité physique s'appuient aussi sur l'animation d'un réseau de professionnels du sport et de la santé sur le territoire mais également participe en lien avec les associations locales à des animations diverses afin de créer une dynamique de territoire.

Analyse socio-démographique de la commune

Lors du recensement de 2020, la commune de Villars comptait **784 habitants**. La démographie de la commune est en constante progression depuis 1975. La structuration de la population reste stable depuis 2008. On compte une population légèrement plus jeune et active qu'à l'échelle du département.

	2008	%	2013	%	2019	2020	%	Comparatif 06
Ensemble	646	100,0	668	100,0	776	784	100,0	100,0
0 à 14 ans	130	20,1	131	19,7	140		18,0	15,7
15 à 29 ans	83	12,8	75	11,2	121		15,6	15,6
30 à 44 ans	141	21,8	150	22,5	158		20,4	18,0
45 à 59 ans	122	18,9	123	18,5	177		22,8	20,1
60 à 74 ans	106	16,4	127	19,1	127		16,4	18,1
75 ans ou plus	64	9,9	61	9,1	53		6,8	12,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

POP T1 - Population en historique depuis 1968								
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	491	383	465	507	553	646	668	776

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Parmi les logements de la commune (543 au total), on compte une majorité de résidences principales (336) mais également un nombre important de résidences secondaires (158). Peu de logements sont vacants (49). L'ancienneté d'emménagement des ménages montre un équilibre entre population implantée localement depuis plusieurs décennies et nouveaux arrivants.

LOG G2 – Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019 (Part des ménages en %)					
Depuis moins de 2 ans	De 2 à 4 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 19 ans	De 20 à 29 ans	30 ans ou plus
15,5	19,5	16,7	24,0	13,6	10,6
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022					

La population adulte est composée principalement d'individus non diplômés (30,2%) ou disposant d'un diplôme niveau BAC (41,7%). Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent (20%)

Secteurs d'activité - Parmi les actifs de 15 ans ou plus, 30% travaillent sur la commune et 70% en dehors.

DEN T3 - Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	65	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	5	7,7
Construction	14	21,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	17	26,2
Information et communication	2	3,1
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	3	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	10	15,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	9	13,8
Autres activités de services	5	7,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2020

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	10	100,0	7	70,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1	10,0	1	100,0
Construction	0	0,0	0	
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	6	60,0	3	50,0
Information et communication	0	0,0	0	
Activités financières et d'assurance	0	0,0	0	
Activités immobilières	0	0,0	0	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0	0,0	0	
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2	20,0	2	100,0
Autres activités de services	1	10,0	1	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.



Le territoire de la CCAA

La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA), créée en 2014, regroupe les communes des anciens cantons de Guillaumes, Puget-Théniers, Villars-sur-Var et certaines communes de ceux de Roquesteron et Saint-Auban.

Ses missions :

- L'aménagement du territoire ;
- La gestion des écoles du territoire ;
- L'aide sociale ;
- La promotion d'un tourisme durable ;
- La prévention des espaces naturels ;
- La gestion des déchets ménagers ;
- L'instruction des dossiers de travaux des communes rattachées.

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DE LA LECTURE PUBLIQUE

La médiathèque, membre du réseau départemental de lecture publique, occupe à l'heure actuelle un petit local de 23 m² au rez-de-chaussée du 3 rue des Deux-frères-Funel, à proximité directe de la Mairie et de la Salle de fête, tout proche de la place du village. La médiathèque a fait l'objet d'un rafraîchissement en 2021. Elle est accessible aux PMR et dispose d'un sanitaire. La médiathèque reste, toutefois, trop exiguë pour offrir un service de lecture publique pleinement opérationnel.

Les missions menées par le service sont les suivantes :

- Consultation, communication et prêt de documents.
- Organisation d'animations et d'expositions en lien avec la politique culturelle municipale (lecture aux enfants de la micro-crèche).

Une équipe de trois bénévoles et d'un élu en charge de la culture intervient pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

Les moyens humains limités empêchent des horaires d'ouverture élargis de la structure. Ainsi, la médiathèque est ouverte le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h ainsi que le 1er jeudi du mois de 10-11h pour l'accueil des classes.

La médiathèque a été informatisée par le Département sous Orphée NX et dispose d'un portail web. Elle ne propose pas de connexion wifi ni d'équipements numériques à ses usagers.

Le fonds documentaire de la médiathèque est composé de la manière suivante :

	Fonds propre	Dépôt par MD	Acquisition en 2022
Adultes	552	899	34
Jeunesse	657	485	46
TOTAL	1209	1384	80

Le budget d'acquisition est de 400 euros.

La médiathèque compte 41 adhérents répartis de la manière suivante :

- Enfants de 0 à 14 ans : 16
- Adultes de 15 à 64 ans : 9
- Adultes de plus de 65 ans : 16

La médiathèque compte aussi 10 inscriptions collectivité.

L'adhésion à la médiathèque pour le prêt de document est payante : 2 euros par enfants et 10 euros par adultes.

Le nombre de prêts en 2022 s'élève à 650 prêts, 457 pour les collections adultes et 193 pour les collections jeunesse.

– Edition Partir en livre 2022

Villars-sur-Var du 16 au 20 juillet 2022

Conte ta Nature sous le Ciel étoilé

Expositions

Ouvertes au public tous les jours de 10 h à 12 h et de 16 à 18 h
Sur la place Robini et ses abords

- ✓ les chauves-souris & le programme Natura 2000
- ✓ les Espèces Natura 2000
- ✓ les plantes aux mille vertus



Conférences

Samedi 16 juillet - Maison du Poilu

- ✓ 16 h Les chauves-souris sur notre territoire
présentée par Raphaël Colombo, expert Naturaliste et Iris Silveira, Natura 2000
- ✓ 17 h Villars-sur-Var, au cœur de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé
Comment lutter contre la pollution lumineuse ? - questionnaire à la population
- ✓ Présentation du projet d'atlas de biodiversité communale

Balade contée en musique

Dimanche 17 juillet - Départ de la place Robini à 21 h

- « La p'tite Rhinolophe qui ne veut plus être une chauve-souris »
Par Gilles El Baze, en compagnie d'Iris Silveira, animatrice Natura 2000

Animations pour les enfants

« À la découverte du patrimoine naturel villarois »

Samedi 16 à 14 h sur la place Robini

Atelier de dessin et découpages, avec Corine et Pierre

« Histoire de Contes »

Mardi 19 juillet à 17 h - placette du Centenaire

Il était une fois, par Mireille, conteuse villaroise

Kamishibai Story - théâtre de papier japonais

Dimanche 17 juillet à 10 h - place Robini

« L'histoire de l'oiseau bleu » contée par Marie-Eve et l'équipe de la médiathèque

Création collective d'un Kamishi'Bat avec Marion Guillaume

Dimanche 17, lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 juillet de 10 h à 12 h

Présentation du Kamishi'Bat par Marion Guillaume et les enfants

Mercredi 20 juillet 2022 à 16 h 30, suivi du pot de l'amitié en clôture

Renseignements : 04 93 05 32 32



La communication autour de l'activité de la médiathèque s'effectue via affichage et recourt à l'application Panneau Pocket. La commune relaie aussi l'information sur le site internet de la commune et sa page Facebook « Village de Villars-sur-Var ».

Analyse SWOT de la médiathèque

Forces	Faiblesses
• Partenariat avec la micro-crèche • Projet de dynamique globale de modernisation des équipements communaux	• Superficie très limitée des locaux • Pas d'offre de services numériques • Politique d'ouverture contraintes par les moyens humains
Opportunités	Menaces
• Acquisition d'un bâtiment d'une superficie intéressante et très bien localisé • Partenariat Maison Sport Santé à l'échelle d'un territoire de 7 communes	• Difficulté de mobilité sur le territoire • Concurrence de l'offre TV et de l'offre numérique disponible depuis le domicile

PARTIE 3 : ENJEUX ET ORIENTATIONS DU PROJET

3.1. Projet s'inscrit dans une dynamique globale de modernisation des équipements communaux et de transformation de l'aménagement du village.

La future médiathèque La Forge de Vincent constituera un équipement culturel structurant pour Villars-sur-Var. Implantée au cœur du village, dans une maison idéalement située dans le prolongement de la salle des fêtes, elle bénéficiera d'une localisation centrale et accessible, parfaitement adaptée à son ambition : devenir un lieu de vie, de culture, de services et de rencontres pour tous les habitants.

Pensée comme une médiathèque de nouvelle génération, elle intégrera une ludothèque, un espace numérique à destination du grand public, un espace de coworking, et accueillera également l'agence postale. Elle adoptera une logique de tiers-lieu, capable de croiser des usages variés et complémentaires : consultation de documents, démarches postales, animations culturelles, activités ludiques, soutien numérique, accompagnement scolaire ou moments de sociabilité.

Ce sera un lieu polyvalent, modulable, pensé pour accueillir aussi bien des usagers individuels que des groupes, des familles, des enfants, des associations ou des habitants venus effectuer des démarches postales. Le projet vise à créer un espace de rassemblement où l'on pourra lire, apprendre, jouer, travailler, débattre, effectuer des démarches administratives ou simplement passer du temps.

Il reposera sur des valeurs d'ouverture, d'accessibilité et de proximité. Il s'agira de faire de cette médiathèque un lieu d'échanges culturels et de services, un outil au service du lien social et un point d'appui pour l'accompagnement quotidien des habitants, notamment en matière d'accès à l'information, au numérique, à la culture et aux services publics essentiels.

L'aménagement des espaces favorisera les interactions intergénérationnelles, tout en préservant des zones d'usage clairement identifiables. Les publics adultes, jeunesse, enfants et seniors disposeront chacun d'espaces dédiés, adaptés à leurs besoins spécifiques. Cette organisation permettra de maintenir la lisibilité de l'offre tout en encourageant la cohabitation des publics et les rencontres entre générations.

Ce projet de médiathèque vise une équité d'accès aux savoirs et deviendra un véritable catalyseur pour le développement de notre village. Dans cette dynamique, la commune de Villars-sur-Var souhaite mutualiser les services publics de proximité en intégrant l'agence postale communale au sein même du bâtiment qui accueillera la médiathèque. L'espace d'accueil devra donc être conçu pour répondre aux exigences de ces deux services complémentaires, dans un souci de fonctionnalité, d'accessibilité et de qualité de service.

La médiathèque – et l'agence postale intégrée – seront accessibles en priorité aux habitants de Villars-sur-Var. Toutefois, une ouverture sera envisagée aux résidents des communes partenaires, dans le cadre d'une convention ou d'une mutualisation à définir, afin d'étendre l'impact du projet au-delà du périmètre communal, tout en garantissant une gestion adaptée des ressources et des usages.

L'ensemble du projet repose sur une logique d'évolution progressive, tenant compte des ressources disponibles, des partenariats mobilisables et des besoins exprimés. Il s'inscrit dans une vision à la fois fonctionnelle et ambitieuse : proposer un service public moderne, humain, culturel et postal, profondément enraciné dans son territoire.

3.2. Enjeux contemporains de la lecture publique à intégrer dans le projet

Depuis le début du XXI^{ème} siècle, les mutations de la société de l'information et de la connaissance conduisent à repenser les missions des bibliothèques publiques. L'avènement de la culture numérique a fait émerger une nouvelle offre informationnelle et culturelle fondée sur le partage mondial des savoirs et sur l'accès libre et gratuit aux connaissances. Aujourd'hui, cette offre numérique qui semble illimitée et immédiate vient interroger les services proposés traditionnellement par les établissements de lecture publique car les bibliothèques constituaient jusqu'à peu les seuls points d'accès gratuit au savoir. Dans une ère d'abondance informationnelle, les médiathèques passent du rôle de simple fournisseur à celui de médiateur, d'interface, de « passeur » de culture. Elles ont plus spécifiquement une mission citoyenne à mener vis-à-vis des publics « éloignés » de la culture et doivent contribuer à l'éducation aux médias et à l'information et à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Une deuxième évolution importante pour les bibliothèques publiques correspond à la remise en cause de la culture humaniste française centrée sur l'écrit. A l'inverse, s'amplifient au sein de la population française diverses pratiques culturelles telles que l'écoute musicale, le visionnage de films et la montée en puissance de pratiques culturelles expressives (pratiques amateur du chant, du théâtre, de la photographie...) ou ludiques (jeux de société, jeux vidéo...). Le désintérêt relatif pour le médium livre conduit les bibliothèques à réinterroger l'offre qu'elles proposent au public. L'ouverture des médiathèques à l'ensemble des champs culturels, tout en continuant de valoriser la culture écrite et la lecture, est un moyen de répondre aux attentes des usagers. L'éclectisme des pratiques culturelles doit se retrouver dans les propositions faites dans la politique d'offre des bibliothèques. Les goûts et les pratiques des usagers ont d'ailleurs une incidence directe sur la déclinaison des collections et des services proposés. L'utilisateur peut être cocréateur et producteur de contenus. Passeurs de savoir et concepteurs d'expériences culturelles, les bibliothécaires ont pour mission de contribuer à l'enrichissement individuel de chaque individu et à l'animation de la vie collective pour sa communauté d'utilisateurs.

Enfin, la densification des flux d'information a construit une perception du monde complexe et mouvant. En parallèle, la diffusion de la connaissance donne aux individus l'envie de comprendre les enjeux de la société actuelle et de prendre part au débat public. Les médiathèques, lieux d'information, de formation et de réflexion collective, ouvertes à tous, se trouvent au cœur de ces enjeux. Elles sont amenées à jouer, de plus en plus, un rôle irremplaçable dans le « faire société ». Pour se faire, elle se transforme en troisième lieu.

PROJET 4 : PROJET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

4.1 Politique d'accueil et de service

L'amplitude d'ouverture hebdomadaire devra être définie de manière à répondre aux besoins spécifiques des deux services hébergés dans le bâtiment : la médiathèque et l'agence postale. Les horaires d'ouverture devront permettre à la population de bénéficier d'un accès régulier, lisible et adapté, tant pour les démarches administratives que pour les usages culturels et de loisirs. Il sera nécessaire de prévoir une organisation souple et complémentaire, tenant compte des pics de fréquentation et des rythmes de vie des différents publics. Afin de garantir une pleine fonctionnalité du lieu, il pourra être envisagé de concevoir un accès distinct pour l'espace de médiation, permettant d'en étendre les horaires d'ouverture au-delà de ceux de l'agence postale, notamment en soirée ou le week-end.

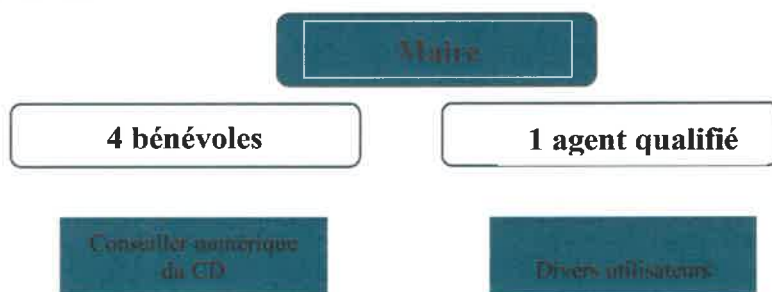
Planning d'ouverture hebdomadaire proposé

Tableau ci-dessous

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
29	30	1	2	3	4	5
		RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RdJ / Atelier artistique
		RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	
		RDC / Médiathèque (activités) 14h - 17h			RDC / Médiathèque (activités) 14h - 17h	
					RdJ / Réunion associative 14h-16h	
6	7	8	9	10	11	12
AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	
Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	
	RdJ / Réunion associative extérieure	RDC / Médiathèque (activités) 14h - 17h	RDC / Maison du Département 9h30 - 12h	RDC / Mutuelle communale 14h- 16h30	RDC / Médiathèque (activités) 14h - 17h	
13	14	15	16	17	18	19
AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	
Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	
		RDC / Médiathèque (activités)	RDC / Régie des Eaux Alpes Azur 9h - 12h		RDC / Médiathèque (activités) 14h - 17h	
20	21	22	23	24	25	26
AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	
Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	
		RDC / Médiathèque (activités)			RDC / Médiathèque (activités) 14h - 17h	
RdJ / Exposition photos métiers anciens						
27	28	29	30	31	1	2
AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	RDC / AGENCE POSTALE 9h - 12h30	Noir = journalier Bleu = posé Rouge = hebdomadaire	
Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30	RDC / Bibliothèque ouverte 9h - 12h30		
		RDC / Médiathèque (activités)		RDC / Conseiller numérique 9h-12h / 14h-16h30		

L'accueil constituera un point central du bâtiment, à la fois lieu de premier contact, d'information et d'orientation pour les usagers. Il devra être pensé comme un espace chaleureux, lisible et multifonctionnel, permettant d'identifier clairement les différents services proposés. Cet accueil devra être accessible aux personnes à mobilité réduite, ergonomique pour les agents, et suffisamment spacieux pour gérer simultanément les flux de la médiathèque et de l'agence postale, sans confusion. Il devra également intégrer un espace d'attente confortable, une signalétique claire, des équipements informatiques adaptés pour les missions de lecture publique, des démarches postales ou l'accompagnement numérique, ainsi qu'un mobilier accueillant et modulable.

4.2. Moyens humains



La gestion de la médiathèque sera assurée par un agent à temps complet, qui aura en charge à la fois la médiathèque et l'agence postale communale. Cette organisation permettra une présence régulière, une continuité dans le fonctionnement et un suivi efficace des différentes missions liées à l'accueil, à la gestion des collections, à l'animation et à la médiation. L'agent assurera également le lien avec les partenaires, les bénévoles et les services du Département.

L'équipe sera complétée par l'effectif actuel de quatre bénévoles, qui continueront à s'impliquer dans le fonctionnement quotidien de la médiathèque. Une charte de bénévolat sera rédigée afin de définir clairement le cadre d'intervention, les rôles de chacun, les engagements mutuels et les conditions d'accueil. Elle visera à valoriser l'investissement des bénévoles tout en assurant une organisation stable et équitable. Une recherche de bénévoles supplémentaires pourra être menée, notamment pour appuyer la mise en œuvre des animations et des événements culturels.

Pour les projets en lien avec le numérique, des activités ou permanences spécifiques pourront être assurées par le Conseiller numérique du Conseil Départemental. Cette présence ponctuelle ou régulière viendra renforcer l'offre d'accompagnement, notamment pour les démarches en ligne, les questions techniques ou les actions d'initiation à destination de publics en difficulté.

L'évaluation des besoins humains à moyen terme, notamment en équivalent temps plein, sera conduite de manière progressive, en fonction des objectifs définis ultérieurement et en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. Cette approche permettra d'ajuster les ressources aux usages réels et aux ambitions portées par le projet.

4.3. Moyens financiers

Un budget de fonctionnement courant sera à prévoir le service.

FONCTIONNEMENT
Fourniture pour équipement des livres et petit matériel : 2000 euros
Interventions culturelles : 2000 euros
Abonnement aux périodiques : 500 euros
INVESTISSEMENT
Acquisition de livres : 2 000 euros
Acquisition de jeux : 500 euros

4.4. Services numériques

La médiathèque intégrera un espace numérique accessible à tous, pensé à la fois comme un lieu de découverte, de formation et d'accompagnement. Cet espace offrira aux usagers la possibilité d'être guidés dans leurs usages du numérique, qu'ils soient débutants ou plus expérimentés. Des séances d'initiation et des temps d'accompagnement individualisé permettront aux publics, notamment les seniors, de se familiariser avec les outils essentiels de la vie quotidienne : navigation internet, courriels, démarches administratives en ligne, sécurité numérique ou encore usage des plateformes culturelles.

L'acquisition de matériel adapté, à la fois professionnel et grand public, permettra d'élargir les usages possibles : ordinateurs en libre accès, imprimante/scanner, matériel de bureautique. Cet équipement répondra aux besoins d'un large public, qu'il s'agisse de jeunes en recherche d'autonomie, de salariés souhaitant éditer un document ou d'usagers en difficulté avec la rédaction ou l'impression de papiers administratifs. L'espace fonctionnera ainsi comme un point ressources à la croisée des besoins culturels, éducatifs et pratiques du quotidien.

Ces services s'inscriront dans une logique d'inclusion numérique, en complémentarité avec les missions portées par les structures de type France Services. Une coordination pourra être mise en place pour mutualiser les actions, éviter les doublons et renforcer l'efficacité de l'accompagnement proposé aux usagers. En intégrant pleinement ces enjeux dans le projet de médiathèque, il s'agit de faire du lieu un espace réellement utile, accueillant et solidaire, en phase avec les réalités du territoire et les évolutions de la société.

Politique documentaire

La future médiathèque de Villars-sur-Var s'appuiera sur les fonds documentaires existants, qui feront l'objet d'un désherbage approfondi afin de retirer les documents obsolètes, en mauvais état ou peu empruntés. Cette opération permettra de mettre à jour les collections en lien avec les usages actuels, tout en assurant un meilleur équilibre entre les fonds adultes et jeunesse, en fonction des besoins repérés sur le territoire.

Dans cette perspective, une charte documentaire sera rédigée pour encadrer les principes d'acquisition, de gestion et de renouvellement des documents. Elle sera complétée par une charte de dons, destinée à définir clairement les critères d'acceptation ou de refus des documents proposés par des particuliers ou partenaires.

Une réflexion sera engagée sur la complémentarité entre les collections physiques et les ressources numériques disponibles via les abonnements proposés par le Département dans le cadre du réseau de lecture publique. Les usagers pourront ainsi accéder, depuis la médiathèque ou à distance, à des livres numériques, de la presse en ligne, des ressources d'autoformation, des vidéos à la demande ou des outils pour l'apprentissage des langues.

Les supports proposés dans la médiathèque seront variés afin de répondre à une pluralité d'usages et de profils. L'offre comprendra des livres imprimés (romans, albums, documentaires, bandes dessinées, presse), des ouvrages en version originale, notamment en anglais et italien, ainsi que des supports adaptés à différents publics, comme les livres en gros caractères ou les livres audio. Les jeux de société feront pleinement partie de l'offre, avec une sélection de jeux éducatifs, collaboratifs et intergénérationnels, en lien avec la future ludothèque et les activités d'animation.

Certains fonds spécifiques seront particulièrement valorisés pour leur lien avec les caractéristiques locales et les attentes exprimées : la santé, le bien-être, la nature, le jardinage, l'écologie, mais aussi la vigne, le vin et le patrimoine local. Ces thématiques seront articulées avec la programmation culturelle et les partenariats de territoire.

L'œuvre de M. Edmond BAUDOIN sera également mise en valeur.

La médiathèque visera une première volumétrie d'environ 2 000 livres, 100 DVD et 300 jeux, avec une organisation modulaire des espaces permettant d'adapter l'agencement selon les événements, les expositions ou les ateliers. Cette base sera évolutive, avec des possibilités de renouvellement ou de rotation des documents en lien avec la Médiathèque Départementale et les dynamiques locales.

Répartition détaillée des collections

FICTION ADULTE					700
Romans	Policiers	SF/FY/F	GR	BD et mangas (dont fond Baudoin)	
480	80	40	40	60	
FICTION JEUNESSE					440
Albums Petite Enfance	Albums	Romans enfants (dont DYS, FALC, 1ères lectures)	Romans ADOS	BD et mangas	
60	100	160	40	80	
DOCUMENTAIRES ADULTES + JEUNESSE					860
Adultes 0/100/200/300/400 Philosophie/Sciences humaines	500 (dont sport santé) Sciences exactes	600 (dont fond viticulture) Sciences pratiques	700 Arts et sports	800/900/B Histoire et géographie	500
136	70	64	70	160	
Jeunesse 0/100/200/300/400	500	600	700	800/900/B	360
86	64	66	60	84	
TOTAL LIVRES					2000
LUDOTHEQUE					300
0/ 5 ans	6/8 ans	9/12 ans	Ado/adultes		
50	70	80	100		
DVD					100
Fiction adulte	Fiction jeunesse	Docs adultes	Docs jeunesse		
45	30	10	15		

Politique de médiation culturelle

La future médiathèque développera une politique de médiation culturelle accessible, inclusive et en lien étroit avec les attentes du territoire. Elle s'appuiera sur des actions déjà initiées localement et sur de nouvelles propositions à construire avec les habitants et les partenaires. Les animations mises en place seront variées et ouvertes à tous les publics, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux familles, aux seniors et aux publics éloignés des pratiques culturelles. Parmi les formats envisagés : des lectures de contes pour enfants, des projections de films suivies de discussions ou de débats, des soirées à thème autour de sujets de société ou de patrimoine, des rencontres avec des artistes ou des écrivains du territoire, des concours de dictée intergénérationnels, ou encore des ateliers d'écriture créative.

Ces actions seront pensées dans une logique de proximité, mais aussi d'ouverture, en lien avec les grands temps forts nationaux et les dispositifs portés par le réseau départemental de lecture publique. La médiathèque s'efforcera de s'inscrire dans les grandes manifestations nationales telles que le Printemps des Poètes, Partir en Livre, la Nuit de la Lecture ou les Journées du Patrimoine. Elle pourra également bénéficier des outils et supports d'animation prêtés par la Médiathèque Départementale (expositions itinérantes, malettes thématiques, jeux, supports d'atelier), afin d'enrichir l'offre locale sans alourdir la charge logistique.

La programmation de la médiathèque viendra en complémentarité de celle proposée à la Maison du Poilu, dans une logique de répartition des thématiques, de coordination des calendriers et de mutualisation éventuelle des intervenants ou des ressources. L'objectif est d'installer, dans la commune, une dynamique culturelle cohérente, continue et vivante, en offrant des espaces différents mais convergents, capables de répondre à la diversité des envies et des usages.

Partenariats

Le développement de la médiathèque s'appuiera sur une dynamique partenariale forte, essentielle à son ancrage local et à la diversité de ses actions. Une attention particulière sera portée à la collaboration avec les établissements scolaires et les structures périscolaires, afin de proposer des activités régulières, des accueils de classe, des ateliers thématiques ou des projets communs autour du livre, du jeu, de l'écriture ou de la découverte culturelle. La petite enfance fera également l'objet d'un travail spécifique, en lien avec les structures d'accueil du jeune enfant, pour initier les plus petits à la lecture et familiariser les familles avec l'espace de la médiathèque.

La médiathèque cherchera à s'intégrer durablement dans le tissu associatif local, en lien avec les dynamiques déjà existantes dans la commune. Des conventions pourront être établies avec les associations du territoire afin de favoriser la mise en place d'actions partagées, de mutualiser les moyens ou d'ouvrir les espaces à leurs activités. Cette collaboration vise à renforcer la place de la médiathèque comme lieu ressource, de rencontre et d'expression.

Un accent particulier sera mis sur la valorisation du patrimoine communal, local et historique. Un espace spécifique sera consacré à l'histoire de Villars, à travers des documents, des témoignages, des objets ou des expositions temporaires. Des partenariats pourront être établis avec des structures telles que l'Écomusée de la Roudoule ou d'autres organismes spécialisés dans la mise en valeur du patrimoine du haut-pays. Ces collaborations permettront de nourrir une programmation régulière autour de la mémoire locale, accessible à tous les publics.

Enfin, la médiathèque favorisera l'implication directe des habitants en leur donnant la possibilité de devenir acteurs de la vie culturelle du village. Cela passera par la création de dispositifs d'expression individuelle, d'ateliers participatifs, de contributions à des projets collectifs ou de partages d'expériences. Cette approche participative vise à faire de la médiathèque un espace vivant, porté par et pour la communauté.

PARTIE 5 : PROJET ARCHITECTURAL

Une acquisition stratégique au cœur du village

La commune de Villars-sur-Var a fait l'acquisition d'un bien emblématique : la Forge de Vincent, une maison idéalement située au cœur du village. Placée dans le prolongement direct de la salle des fêtes, cette bâtisse présente un potentiel exceptionnel pour accueillir un nouvel équipement culturel et social de proximité.

L'ensemble s'étend sur trois niveaux :

- Un rez-de-chaussée et un étage de 122 m², avec deux balcons de 13 m²,
- Un rez-de-jardin de 67 m², ouvert sur un jardin de 70 m², offrant un bel espace extérieur ensoleillé, orienté plein sud.

Une médiathèque agrandie, accessible et évolutive

Ce projet permettra de doter Villars-sur-Var d'une médiathèque moderne, visible et facilement accessible, pensée comme un espace de vie intergénérationnel, accueillant et multifonctionnel. Les usages envisagés sont multiples :

- Lecture libre, presse et magazines
- Accueil de la crèche, de l'école et du centre de loisirs
- Jeux de société et espaces ludiques
- Espaces de coworking pour les télétravailleurs ou indépendants
- Conseils et formations informatiques
- Accompagnement aux démarches administratives dématérialisées

Au-delà de la seule fonction de médiathèque, cet équipement a vocation à devenir un véritable tiers-lieu, un espace hybride de rencontre, d'expression et de coopération, au service des habitants, des associations et des acteurs du territoire.

Présentation détaillée des zones

REZ-DE-CHAUSSÉE : Un espace d'accueil chaleureux et familial

Dès l'entrée, les visiteurs seront accueillis dans un espace convivial comprenant :

- Un point accueil fonctionnel pour orienter les publics et procéder aux différentes démarches (Médiathèque et agence postale) ;
- Des sanitaires accessibles pour tous ;
- Un coin café, propice à la détente, aux échanges informels et aux petites pauses lecture.

Le rez-de-chaussée abritera également :

- Les collections jeunesse et jeux, organisées pour les enfants et les familles, avec une mise en valeur des nouveautés et des présentations thématiques.
- Un espace jeunesse/famille, conçu comme un véritable lieu de vie partagé, intégrant :
 - Un espace de lecture pour les 0 à 4 ans et leurs accompagnateurs
 - Un espace de lecture et d'étude pour les 5 à 12 ans.
 - Une ludothèque intergénérationnelle avec la possibilité de jouer à plusieurs en simultané.

PREMIER ÉTAGE : Un étage dédié aux adultes, au savoir et à la coopération

Le premier niveau sera structuré autour des usages adultes, avec :

- La médiathèque pour adultes et ses espaces de lecture, d'étude et de consultation de l'offre d'ouvrages mis à disposition.
- Un espace de collaboration et de réunion, ouverts aussi bien aux particuliers qu'aux groupes offrant des conditions favorables pour organiser rencontres, réunions ou ateliers. Un système de visio-conférence pour favoriser les échanges à distance et permettre des animations connectées.

SOUS-SOL : Un espace d'animation modulable et cocooning

Le sous-sol offrira un cadre original et agréable pour les animations :

- Un espace d'animation modulable selon les besoins (heure du conte, projections, ateliers, conférences, etc.) ;
- Un espace cocooning, équipé pour un confort acoustique optimal (bonne isolation sonore, sol souple, mobilier moelleux...) ;
- Un accès indépendant permettra de fermer ou isoler cet espace du reste de la médiathèque selon les usages.

ESPACE INTERNE : Fonctionnalités invisibles mais essentielles

Un espace technique permettra :

- Le stockage du matériel ;
- Une réserve documentaire, pensée pour optimiser la gestion interne des collections et faciliter les roulements.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR : Un lieu de vie ouvert sur le village

L'extérieur de la médiathèque sera conçu comme un véritable prolongement de l'espace culturel :

- En agrandissant le trottoir existant, on améliorera à la fois la sécurité des piétons (ralentissement naturel de la circulation) et l'accessibilité des visiteurs ;
- Cet espace deviendra un lieu de halte agréable, avec :
 - Des arbustes pour apporter fraîcheur et verdure,
 - Des bancs confortables pour s'asseoir, lire, discuter ou observer la vie du village.

Il s'agira aussi de valoriser un lieu déjà vivant, très prisé notamment par les aînés, qui y trouvent l'été l'ombre des marronniers, et l'hiver un ensoleillement généreux.

Dans cet esprit, nous imaginons un espace qui favorise les rencontres intergénérationnelles, les discussions, les échanges spontanés.

Cet aménagement extérieur, pensé comme un véritable cœur de village, s'inscrira dans la continuité de la place Robini et participera à renforcer les liens entre les habitants.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le projet scientifique culturel, éducatif et social dans le cadre de la création d'une nouvelle médiathèque ludothèque par 0 voix contre, 0 abstention et 13 voix pour.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Pour information, le permis de construire a été déposé pour instruction à l'Agence 06 le 16 février 2026.

LE MAIRE
PAR DELEGATION,
LA 1ÈRE ADJOINTE,
MADAME BORRELLI CAROLE

